



PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU

Communes de BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE et VILLERS CARBONNEL (80)

DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE



APPROBATION AU TITRE DE L'ARTICLE L323-11

ARTICLE 24

Nom fichier informatique : 3.2-ApprobationArticleL323-11-ART24

MARS 2016

REFERENCE DOSSIER : 2016 03

Parc éolien du Haut Plateau

DEMANDE D'APPROBATION DE PROJET (ARTICLE 24)

En application de l'article 24 du décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et aux réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

Vos observations sont à adresser dans le délai d'un mois à compter de la réception de la présente à l'attention du maître d'ouvrage :

- **Département** : SOMME (8)
- **Commune(s)** : BELLOY EN SANTERRE (80200), VILLERS-CARBONNEL (80200) et BARLEUX (80200)
- **Objet** : Réseaux HTA et communication – **Parc éolien du Haut Plateau**
- **Maîtrise d'ouvrage** :

ELICIO FRANCE
30 Boulevard RICHARD LENOIR
75011 PARIS

SOMMAIRE

1. NOTICE EXPLICATIVE

2. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

3. ANNEXES

- plan de situation - ART 01 - Ech : 1/25 000 ème

- plan d'ensemble – ART 02 - Ech : 1/5 000 ème

- schéma unifilaire du parc – ART 03 – sans échelle

1 - NOTICE EXPLICATIVE

1.1 - BUT DE L'OUVRAGE

Les ouvrages à construire permettront le raccordement des réseaux H.T.A et Fibre optique entre les 9 aérogénérateurs et les 3 postes de livraison implantés sur les communes de Belloy en Santerre, Villers Carbonnel et Barleux composant le parc éolien du Haut Plateau.

1.2 – HYPOTHESE DE RACCORDEMENT

L'électricité produite par les éoliennes, transportée par le réseau de câblage inter-éoliennes, est regroupée dans un poste de livraison. Un raccordement est ensuite effectué entre le poste de livraison e le poste de distribution (poste source) par le gestionnaire de réseau ERDF. La validation de l'autorisation unique permettra la consultation d'ERDF pour l'obtention d'une ou plusieurs proposition(s) technique(s) et financière(s) (PTF) pour cette opération. Ce n'est qu'à réception de cette ou ces PTF que le tracé de raccordement sera connu.

A ce stade du projet, seules des hypothèses peuvent être faites sur la base du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENDR).

Une hypothèse envisagée à ce jour est le raccordement au poste de Pertain ; à partir des 3 postes de livraison, le raccordement pourrait s'effectuer le long des chemins et routes suivants : chemin des Postes, D1029 jusqu'à Villers-Carbonnel, D1017 jusqu'à Omiécourt, puis routes communales jusqu'au poste électrique de Pertain.

La demande de raccordement électrique auprès de ERDF permettra de définir précisément la proposition technique et financière pour le raccordement à ce poste. Cette demande sera effectuée auprès d'ERDF dès l'obtention de l'arrêté d'autorisation unique.

1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Enfouissement en tranchées de câbles HTA, tension de service : 20 kVA,

Les sections et nature de câbles seront les suivantes :

- Câble de section 3x150mm² Alu NF C33-226, longueur : **4634 ml**
- Câble de section 3x240mm² Alu NF C33-226, longueur : **2780 ml**

Le détail des sections et natures figure sur le schéma unifilaire en annexe (annexe 2.2)

Les installations seront exécutées suivant les règles de l'art et répondront aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 2 avril 1991, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes d'énergie électrique.

1.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Département : SOMME (80)
- Communes : BELLOY EN SANTERRE (80200), VILLERS-CARBONNEL (80200) et BARLEUX (80200)
- Tension de service : 12/20 KVA
- Concession : distribution privée
- L'ensemble du tracé est situé soit en domaine public (passage sous chemin communal), soit en domaine privé (parcelle privée avec servitude de tréfonds, emprise foncière louée par le maître d'ouvrage).

Les baux incluent une servitude de tréfonds assurant au maître d'ouvrage une maîtrise foncière sur l'ensemble des parcelles.

1.4 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Conducteurs souterrains

Profondeur de pose du câble (génératrice supérieure) suivant coupes intégrées au plan d'ensemble

Sous accotement (domaine public ou chemin d'association foncière) : couverture de 0,70m sur câble HTA.

Sous parcelle agricole : couverture de 1,00m sur câble HTA.

Dispositif avertisseur : grillage plastique de couleur rouge

2 – ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

Conformément au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, le dossier accompagnant la demande d'autorisation unique comporte, entre autres, les pièces mentionnées aux articles R512.4 à R512.6 du Code de l'Environnement.

L'alinéa 7 de l'article R512.6 stipule que doivent être jointes les pièces suivantes :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. »

Sont donc joints dans le dossier d'autorisation unique (pièce 3.3-AvisRemiseEnEtat) :

- ✓ L'avis de tous les propriétaires des parcelles d'implantation des 9 éoliennes et 3 postes de livraison
- ✓ L'avis du maire de la commune de Barleux
- ✓ L'avis du maire de la commune de Belloy-en-Santerre
- ✓ L'avis du maire de la commune de Villers-Carbonnel

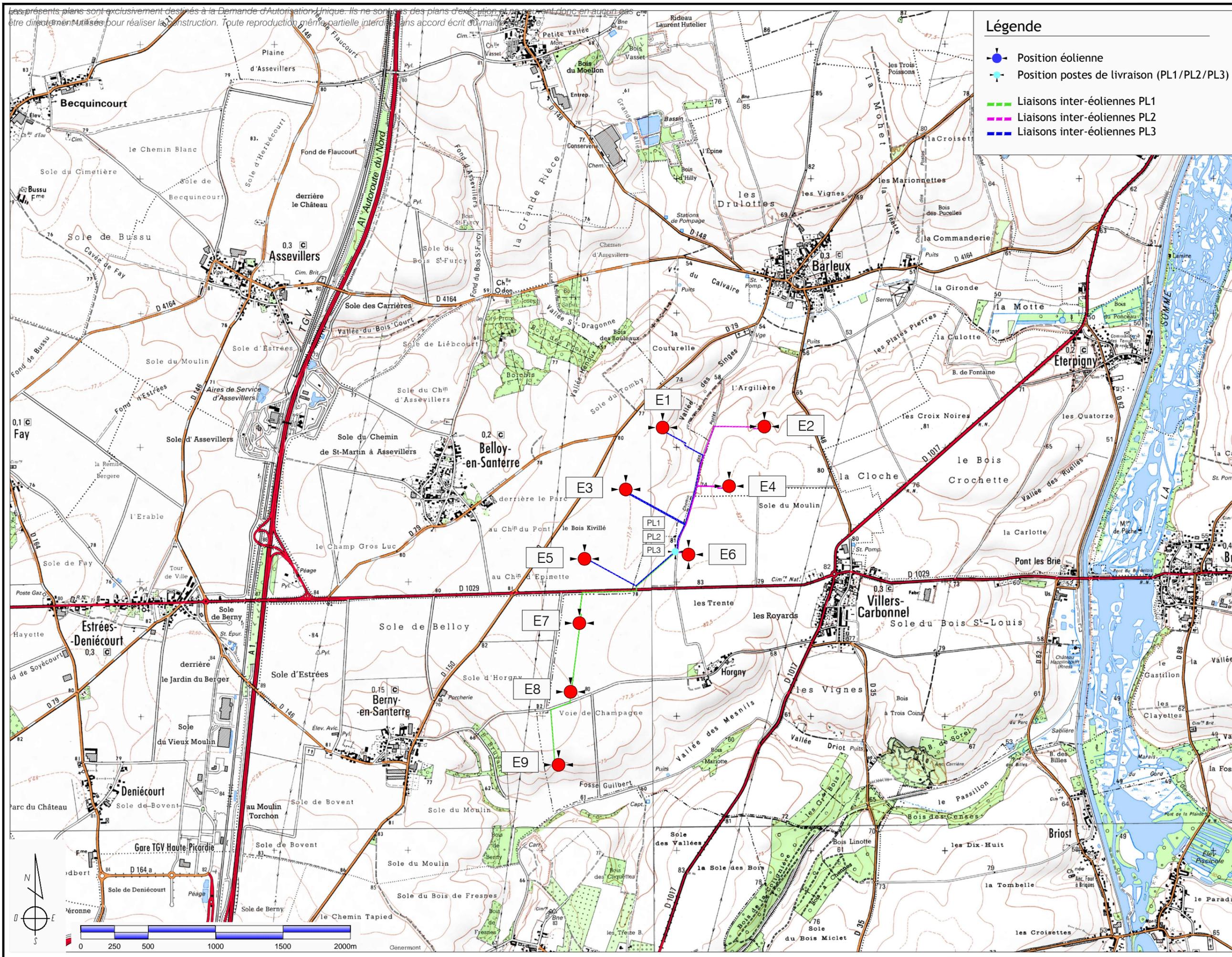
Le tableau récapitulatif de ces accords est rappelé ci-contre.

N° éolienne	Parcelle d'implantation	Commune	Propriétaire	Attestation d'autorisation de dépôt et avis sur la remise en état
E1	ZM 27	Belloy en Santerre	Nicole GABET et Francis DOUAY (indivision)	Fournie
	ZM 24		Liliane GRIMAUX (usufruitière) Jean GRIMAUX (nu-propriétaire)	Fournie
E2	ZI 17	Barleux	Yves PAUX	Fournie
E3	ZM 18	Belloy en Santerre	Marc et Véronique COLLACHE	Fournie
E4	ZI 21	Barleux	Liliane GRIMAUX (usufruitière) Jean GRIMAUX (nu-propriétaire)	Fournie
E5	ZM 32	Belloy en Santerre	Benoit LICTEVOUT	Fournie
E6	ZC 19	Villers Carbonnel	Jean et Thérèse PETITPREZ	Fournie
E7	ZK 3	Villers Carbonnel	Yves et Lysiane LEROY (usufruitiers) Ludovic LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
	ZK 4		Rémy LEROY (usufruitier) Véronique AUDINOT (nu-propriétaire) Christian LEROY (nu-propriétaire) Marie-Claire MISSIAEN (nu-propriétaire) Francis LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E8	ZK 3	Villers Carbonnel	Yves et Lysiane LEROY (usufruitiers) Ludovic LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
	ZK 4		Rémy LEROY (usufruitier) Véronique AUDINOT (nu-propriétaire) Christian LEROY (nu-propriétaire) Marie-Claire MISSIAEN (nu-propriétaire) Francis LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E9	ZI 4	Villers Carbonnel	GFA de Berny Licourt	Fournie
Postes de livraison 1, 2 et 3	ZM 7	Belloy en Santerre	Jean et Thérèse PETITPREZ	Fournie

3 - ANNEXES

- plan de situation - ART 01 - Ech : 1/25 000 ème
- plan d'ensemble – ART 02 - Ech : 1/5 000 ème
- schéma unifilaire du parc – ART 03 – sans échelle

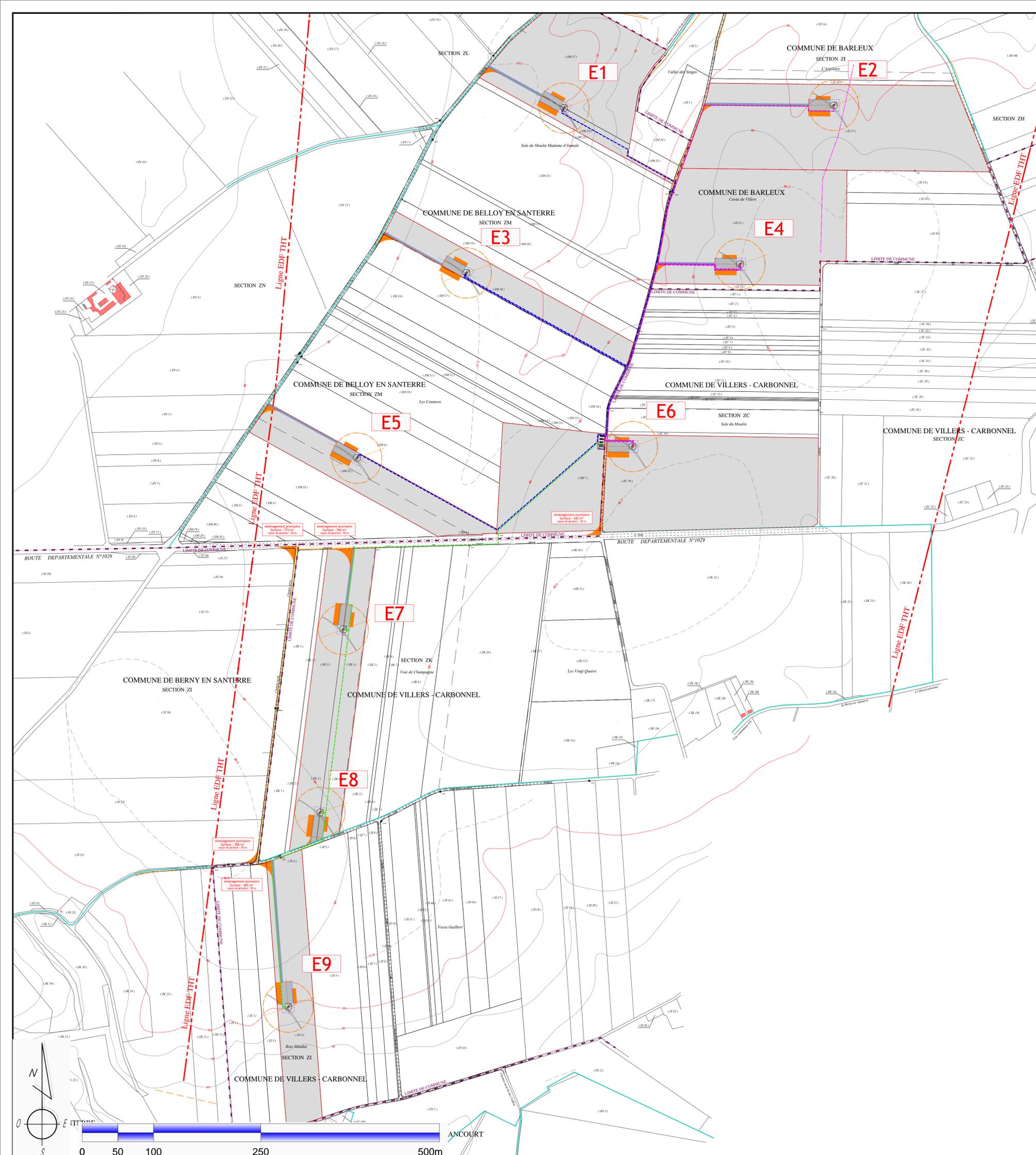
Les présents plans sont exclusivement destinés à la Demande d'Autorisation Unique. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle, interdite sans accord écrit du maître d'ouvrage.



Légende

-  Position éolienne
-  Position postes de livraison (PL1/PL2/PL3)
-  Liaisons inter-éoliennes PL1
-  Liaisons inter-éoliennes PL2
-  Liaisons inter-éoliennes PL3

	<p>PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU Communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel</p> <p>DEMANDE D'APPROBATION DE PROJET DOUVREGE PRIVE DE RACCORDEMENT</p>
<p>DAPO</p>	<p>01</p>
<p>Mars 2016</p>	<p>SITUATION 1/25 000°</p>
<p>MAITRE D'OUVRAGE : ELICIO FRANCE SAS BOULEVARD RICHARD LENOIR 30 75011 PARIS www.elicio.be</p>	<p>ARCHITECTE : SARL SCHATZLE WEITLING ARCHITECTURE ZONE ECO-PAIS - Bâtiment 1 A 35 Rue Herouin Tazief 54 320 MAXEVILLE Tél. 03.83.28.22.25 - Fax. 03.83.28.51.45 SIRET : 522 917 970 00017</p>



LEGENDE :

-  Position et emprise du rotor de l'éolienne (Ø 114 m)
-  Positions Postes de Livraison (PL1/PL2/PL3)
-  Liaisons inter-éoliennes PL 1 (Câblage électrique enterré)
-  Liaisons inter-éoliennes PL 2 (Câblage électrique enterré)
-  Liaisons inter-éoliennes PL 3 (Câblage électrique enterré)
-  Limites de Communes
-  Limites de Sections
-  Canalisation d'eau enterrée - Busage
-  Ligne Electrique EDF THT
-  Chemin d'accès à renforcer
-  Chemin d'accès à créer
-  Aire de grutage
-  Zone de giration provisoire (plate-forme et accès)
-  Bâtiments durs (ex : habitations, commerces, etc ...)
-  Bâtiments légers (ex : hangars, garages, etc ...)

PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU

Communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel

DEMANDE D'APPROBATION DE PROJET D'OUVRAGE PRIVE DE RACCORDEMENT

Maitre d'Ouvrage
 ELICIO FRANCE SAS
 BOULEVARD RICHARD LENOR 30
 75011 PARIS
 www.elicio.fr



Ce document est la propriété de la société SCHATZLE-WEITUNG sari et ne peut être reproduit sans son autorisation préalable.

Implantation et Liaisons HTA

DAPO

02

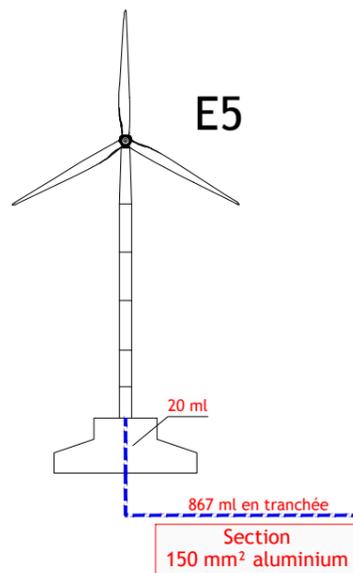
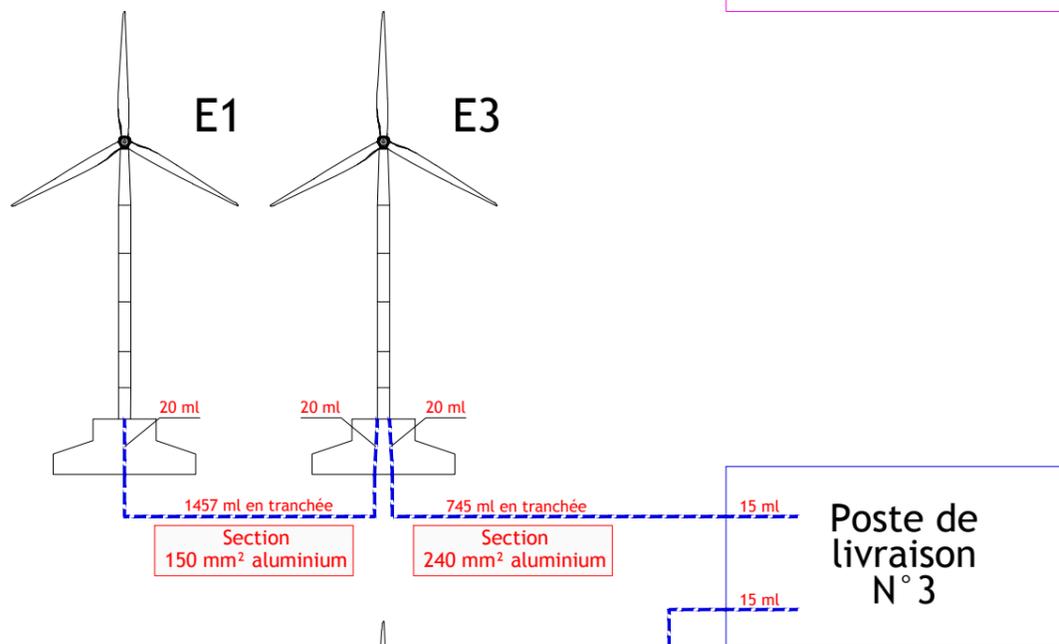
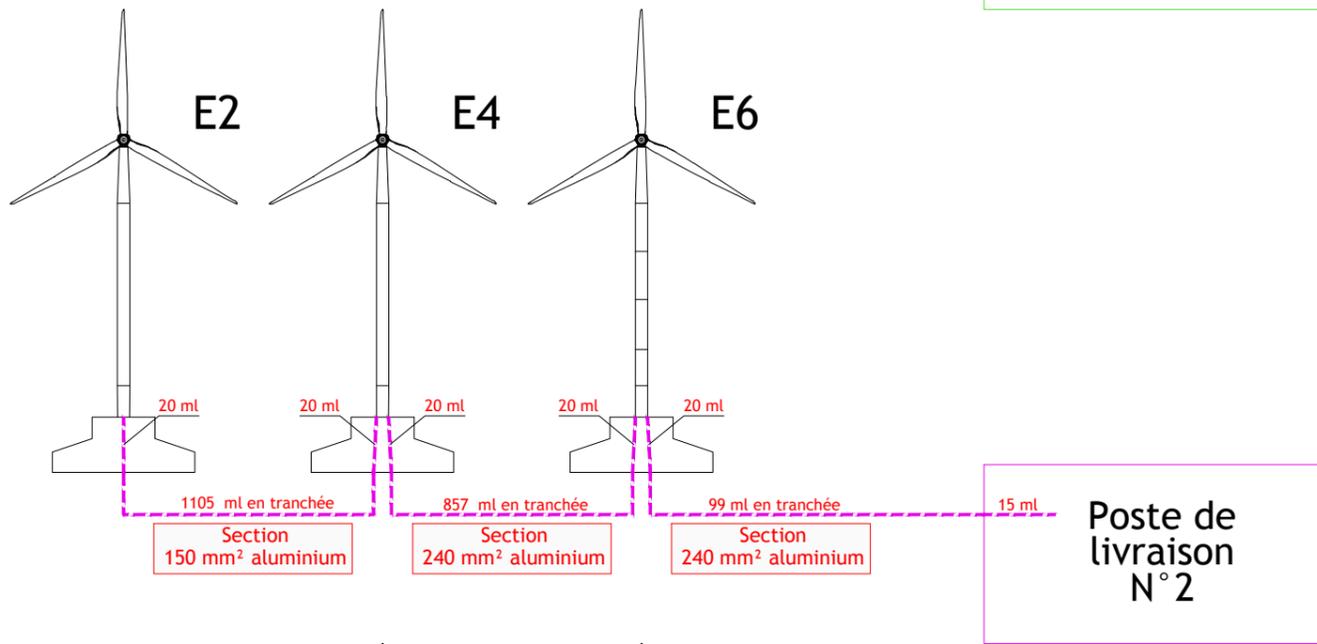
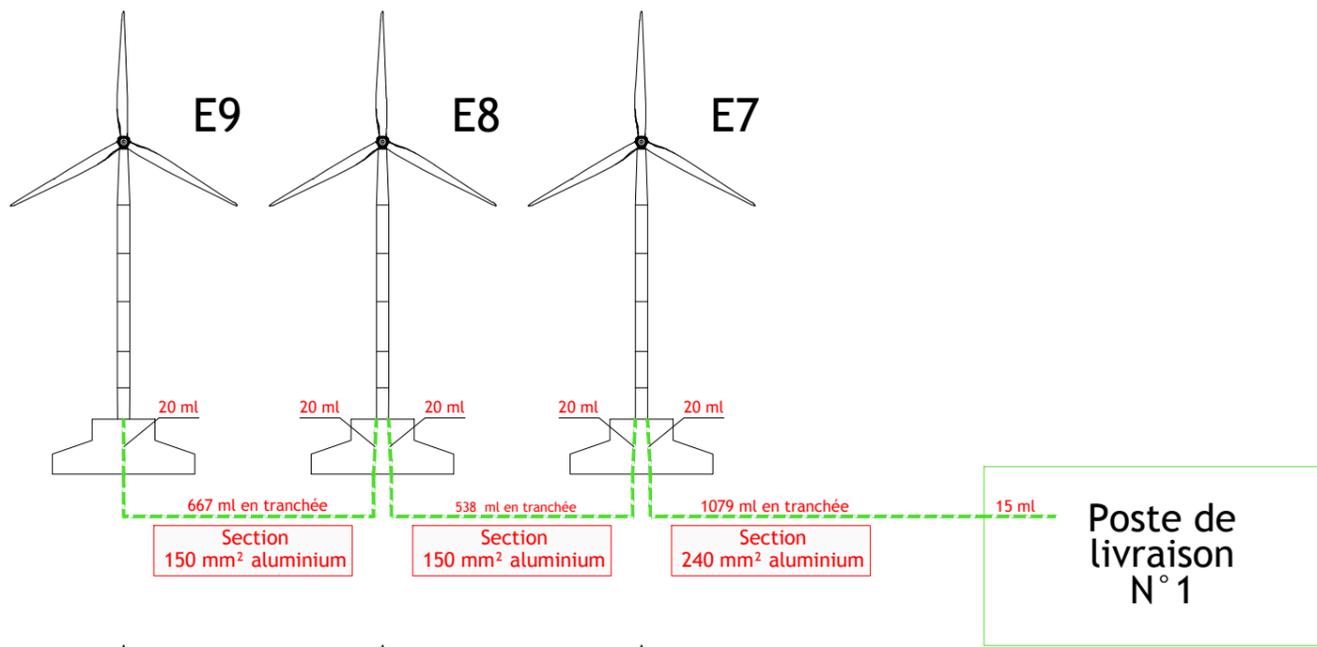
Echelle : 1/5 000° Première diffusion : 2016 03 08

Indice	Commentaires	Date	Signature	Véifié

Maitre d'Ouvrage
 SARL Schatzle Weitung
 Zone Ecoparc Océaire - Bât 1A
 35 Rue Henri Tacot - 54320 MAXEVILLE
 Tél : 03 83 28 22 25 - Fax : 03 83 28 51 45



2015_24 - PC_b.dwg



DAPO

03

Mars 2016

PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU
Communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel
DEMANDE D'APPROBATION DE PROJET
D'OUVRAGE PRIVE DE RACCORDEMENT

SCHEMA UNIFILAIRE (PL1 / PL2 / PL3)



MAITRE D'OUVRAGE :
ELICIO FRANCE SAS
BOULEVARD RICHARD LENOIR 30
75011 PARIS
www.elicio.be

ARCHITECTE :
S.A.R.L. SCHATZLE WEITLING ARCHITECTURE
ZONE ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1A
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.28.22.25 - Fax. 03.83.28.51.45

SARL SCHATZLE - WEITLING Architecture
Zone Ecoparc Oceanis - Bâtiment 1 A
35 Rue Haroun Tazieff - 54320 MAXEVILLE
Tél : 03.83.28.22.25 Fax : 03.83.28.51.45
SIRET : 522 917 970 0017